

Procès-verbal du Conseil d'École du 18/10/2022

PRÉSENTS :

Mme Martins, Mme Lechevalier, Mme Kerboas, Mme Garnier, Mme Janelle, Mme Le Bouler, Enseignantes
 Mme Roger, Maire du Sel de Bretagne
 Mme Coquard, adjointe mairie aux affaires scolaires
 Mme Morin, Mme Quiblier, Mme Mathieu, M. Gicquel, M. Rousseau, M. Leray Parents d'élèves
 Mme Roux, ATSEM

EXCUSÉS :

Mme Debaut, Inspectrice de l'Éducation Nationale
 Mme Beaudor, Mme Guilloteau et Mme Lequertier ATSEM
 M. Gougeon et Mme Daniel, Parents d'élèves

Début du conseil : 18h30

Tour de table de présentation

1) Bilan des élections des représentants des parents d'élèves :

92 parents sur 154 ont voté, soit 59,74% de votants (52,26% en 2021, 63,47% en 2020, 52,98% en 2019, 56,90% en 2018)

Augmentation de la participation par rapport à l'an dernier.

Sont donc élus :

5 titulaires : Mme Daniel, Mme Quiblier, Mme Mathieu, M. Leray et Mme Morin

3 remplaçants : M. Gougeon, M. Rousseau et M. Gicquel

Tous les parents élus peuvent participer au conseil d'école mais s'il y a besoin d'un vote, seulement 5 seront pris en compte.

2) Présentation du nouveau conseil d'école et rappel de ses missions

Le conseil d'école est constitué pour une année. Il se réunit au moins une fois par trimestre et obligatoirement dans le mois suivant la proclamation des résultats des élections.

Le conseil d'école, sur proposition du directeur de l'école :

- Vote le règlement intérieur,
- Établit le projet d'organisation de la semaine scolaire,
- Donne son avis et présente toutes suggestions sur le fonctionnement de l'école et sur toutes les questions intéressant la vie de l'école : actions pédagogiques entreprises ; utilisation des moyens alloués à l'école ; conditions de bonne intégration d'enfants handicapés ; activités périscolaires, restauration scolaire ; hygiène scolaire ; protection et sécurité des enfants dans le cadre scolaire et périscolaire.

3) Effectifs et répartition de l'école au mois d'octobre 2022 :

TPS : 4 (5 arrivées prévues en janvier) ; PS : 8 (1 arrivée prévue en décembre) ; MS : 11 ; GS : 14 ; CP : 10 ; CE1 : 15 ; CE2 : 13 ; CM1 : 12 ; CM2 : 18 soit un total de 105 élèves (111 en janvier)

CLASSE	RÉPARTITION	TOTAL
TPS-PS (Mme Lechevalier)	4 (+5 en janvier) TPS + 8 PS (+1 en décembre)	12 (+6 en janvier)
MS-GS (Mme Martins et Mme Kerboas le jeudi)	11 MS + 14 GS	25
CP-CE1 (Mme Le Bouler Mme Kerboas le lundi)	10 CP + 15 CE1	25
CE2-CM1 (Mme Garnier et Mme Kerboas le vendredi)	13 CE2 + 6 CM1	19
CM1-CM2 (Mme Janelle)	6 CM1 + 18 CM2	24

Mme Martins indique que l'inscription des enfants nés en 2020 et 2021, pour l'année scolaire 2023-2024, doit être effectuée le plus rapidement possible. Un appel aux inscriptions a été mis sur le site de l'école (<http://www.ecole-mathurinmeheut-leseldebretagne.ac-rennes.fr>) et un mail a été envoyé aux familles de l'école. Un autre sera très prochainement mis sur Intramuros.

Les prévisions d'effectifs sont à remonter à l'Inspection fin novembre. 18 CM2 partiront au collège, le nombre d'inscriptions pour la rentrée ne permet pas de combler ces départs. Il faut envisager la possibilité d'une fermeture de classe à la rentrée prochaine.

M. Rousseau demande si la classe « breton » évoquée l'an dernier permettrait d'éviter la fermeture ? Mme Martins indique que non. Les élèves qui sont en classe breton ne sont pas comptabilisés dans l'école, mais dans un effectif à part. La mairie est en réflexion quant au maintien de ce projet. La réponse sera apportée au prochain conseil d'école.

Portes ouvertes : Vendredi 31.03.2023 17h-19h avec accueil des anciens CM2 de 17h30 à 18h30

4) Règlement intérieur

Le Règlement intérieur est validé à l'unanimité par le conseil d'école.

5) Activités Pédagogiques Complémentaires (APC)

Les APC consistent en des séances de soutien ou de méthodologie. Elles ont lieu sur le temps du midi après le repas avec un accord écrit de la part des parents.

6) Projets de classes réalisés ou à venir dans l'année

Le thème de cette année est : les contes

- Séjour CE2-CM1-CM2 : La Chapelle-Neuve : Séjour contes et nature du 9 au 13 janvier 2023.

Activités autour du conte, découverte des korrigans, randonnée nocturne, veillée au coin du feu.

Ce séjour coûte 10350 € (séjour + transport). Un dossier demande de subvention a été monté auprès de la Région Bretagne pour aider au financement de ce projet (15€/jour/élève). Nous sommes en attente d'un retour. Les actions de Récité Ô Sel permettent un apport de 3485€.

Il restera 85€ par enfant à charge pour les familles.

Un travail de préparation sera mené en amont, pendant et après le séjour. Une présentation aux parents aura lieu après le séjour.

- TPS/PS + MS/GS et CP/CE1 + CE2/CM1 : Sortie prévue à la Roche aux fées (juin)

- MS/GS + CP/CE1 : sortie au Parc de Branféré (fin mars)

- Journées à thème : ces journées seront renouvelées en 2022-2023 :

Journée du goût : mardi 6.12.2022

Nouvel an chinois : Mardi 24.01.2023

100^{ème} jour d'école (CP au CM2) + journée mathématiques (TPS au GS) : Vendredi 7.04.2023

Journée des langues : Mardi 16.05.2023

Semaine sans écran : à fixer

Mme Quiblier demande si la semaine de la maternelle sera renouvelée cette année : oui en période 5

- CP/CE1 : KIN BALL avec l'OCAS : 1^{ère} séance jeudi 10.11.22

- CE2/CM1/CM2 : un projet escalade est envisagé en périodes 3 et 4. Mme Garnier interroge la mairie sur la faisabilité de cette activité. Mme Roger indique que le matériel a été vérifié. Pour le mur, une contre-expertise doit avoir lieu d'ici la fin de l'année afin de vérifier sa non-conformité. Dans l'attente, les projets scolaires sont suspendus pour cette année.

7) Demandes mairie : Travaux :

- Achat d'un four plus grand pour les nombreuses activités culinaires organisées dans les différentes classes : à voir.
- Interrupteur classe CE2-CM1
- Chauffage à vérifier : le chauffage a été allumé avant le retour des vacances mais 25° dans l'extension et 15° dans le reste du bâtiment. Mme Roger informe qu'il y a des contrats d'entretien pour plusieurs bâtiments municipaux mais pas pour l'école. Des devis ont été demandés pour vérifier le chauffage. Mme Martins indique qu'il y avait eu un achat de plusieurs chauffages d'appoint pendant une panne lors d'une année précédente et souhaite pouvoir en bénéficier en attendant la réparation du chauffage. Mme Roger va se renseigner car elle n'a pas connaissance de l'existence de ces chauffages.
- Problème d'électricité dans le couloir : l'électricien est intervenu et doit revenir lorsqu'il aura reçu la pièce à changer.

8) Questions de parents :

- 1) Utilisation du parking à côté des jeux : Il est très courant le matin et le soir que les voitures soient très mal garées (sur les points blancs, en dehors des places de parking, garées en marche avant ...)

Plusieurs problèmes sont soulevés et plusieurs pistes sont en cours de réflexion :

- rappeler aux parents qu'il y a des enfants à côté,
- mettre des bordures,
- interdire l'accès de ce parking et utiliser celui de la salle de sport.

Mme Mathieu informe que le problème est le même sur l'autre parking : certains parents roulent trop vite et il y a un problème de visibilité à cause de la végétation (buisson, rosiers trop hauts).

Proposition de M. Rousseau : mettre un parent/adulte médiateur pour gérer les arrivées et sorties de classe.

Pour information, le parking devant l'école est réservé au personnel de l'école ; un panneau est installé mais semble ne pas être assez visible.

- 2) Interrogation sur les annulations de la cantine quand l'enfant est malade : pourrait-on avoir une possibilité d'annuler ou que l'on ne nous facture pas la totalité du repas ou que le 1er jour facturé et ensuite non. Un enfant malade, c'est difficile de prévoir s'il revient à la cantine la veille. Surtout quand on oublie l'inscription, le prix du repas est multiplié par 2.
- 3) Pourquoi est-on remboursé des repas cantine lorsqu'il y a une absence pour cause de Covid, alors que ce n'est pas le cas pour d'autres motifs médicaux même avec justificatif ?

La réponse est différée, car il manque pour l'instant des informations. La proposition des parents serait de ne pas facturer le premier repas (cas d'un enfant malade sur une journée), puis éventuellement les suivants sur présentation d'un justificatif.

Si l'enseignante est absente, un avoir est fait par la commune. Il serait intéressant d'envoyer un message aux parents pour qu'ils soient au courant des démarches effectuées en cas d'absence.

Le paiement par anticipation dérange certains parents mais cela permet d'éviter les impayés.

Les prochaines réunions sont fixées aux jeudi 23 mars et jeudi 15 juin, à 18h30.

Fin de séance : 19h45

Secrétaire de séance : Mme Garnier

Directrice : Mme Martins